

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°715 - ÉDITION DU 07 FEVRIER 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- Commission FMI



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSport

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - SPORTS DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre

STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 03 FEVRIER 2025

Présents : MM. J.L. Faugeron- J. Letellier- J.F. Budet

Assiste : J. Garcia Dantas

Excusé : S. Boisdenghien- M. Bailliez

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCATION

REPRISE DOSSIER OSNY FC

Match n° 28947223 du 26/01/2025 U18 D2 Gr A OSNY FC 21 / CERGY PONTOISE FC 22

Demande d'évocation de **OSNY FC 21** au motif que le joueur **D. Guillaume** licence n°**2547016744** du club de **CERGY PONTOISE**, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de **CERGY PONTOISE** ayant répondu dans les délais,

Le joueur cité ci-dessus n'a pas purgé sa suspension pour la compétition U18 D2 date d'effet de la suspension le 23/12/2024, il ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus.

cf. règlement sportif du **DVOF ARTICLE 41.4.1** "*Le joueur exclu par l'arbitre ne peut pas purger sa suspension avec une autre équipe de son club le jour-même ou le lendemain de son exclusion.*

A compter du surlendemain de l'exclusion, la suspension d'un licencié doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement (par exemple en application de l'article 7.9 du règlement). Le licencié ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Pour les licenciés dont le club dispute un championnat du DVOF sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récurrence d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de natures diverses,...) survenus à l'occasion d'une ou plusieurs rencontres officielles de compétition du District, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition officielle nationale, régionale ou départementale disputés par l'équipe au sein de laquelle le licencié reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat du DVOF.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, donne match perdu par pénalité à l'équipe de CERGY PONTOISE FC 22 pour en attribuer le gain à OSNY FC 21.

OSNY FC 21 : 0 but 3 points
CERGY PONTOSIE FC 22 : 0 but-1 point

FRAIS DE DOSSIER

OSNY FC: CREDIT 43,50€

CERGY PONTOISE FC: DEBIT 53,50€

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur D. Guillaume licence n°2547016744 d'un match de suspension ferme avec date d'effet de la suspension le 10/02/2025.

AMENDE : 100 EURO au club de CERGY PONTOISE FC au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

REPRISE DOSSIER MERY MERIEL FC (U16)

Match n° 28944935 du 12/01/2025 U16 D2 Gr B MERY MERIEL FC 21 / ARGENTEUIL FC 22

Demande d'évocation de MERY MERIEL FC 21 au motif que le joueur C. Fodie licence n° 2543348410 du club de ARGENTEUIL FC 22, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de ARGENTEUIL FC n'a pas répondu dans les délais.

Le joueur C. Fodie licence n° 2548348410 était suspendu pour un match ferme date d'effet le 23/12/2024 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match la rencontre citée ci-dessus.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée et donne match perdu par pénalité à ARGENTEUIL FC 21 pour en attribuer le gain à MERY MERIEL FC 22, au motif inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

ARGENTEUIL FC22 : 0 but-1 point
MERY MERIEL FC 21 : 0 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL FC : CREDIT 43,50€

ARGENTEUIL FC : DEBIT 53,50€

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur C. Fodie licence n° 2548348410 d'un match de suspension ferme avec date d'effet de la suspension le 10/02/2025.

AMENDE : 100 EURO au club de ARGENTEUIL FC au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

REPRISE DOSSIER MERY MERIEL FC (ANCIENS)

Match n° 28424893 du 19/01/2025 Anciens D2 Gr A MERY MERIEL FC 32 / GONESSE RC 32

Demande d'évocation de MERY MERIEL FC au motif que le joueur D. Yohan licence n°2358034413 du club de GONESSE RC, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de GONESSE RC n'a pas répondu dans les délais.

Le joueur D. Yohan licence n° 2358034413 était suspendu pour un match ferme date d'effet le 30/12/2024 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match ci-dessus.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée et donne match perdu par pénalité à GONESSE RC 32 pour en attribuer le gain à MERY MERIEL FC 32, au motif inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

GONESSE RC 32: 0 but-1 point
MERY MERIEL FC 32: 1 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL FC : CREDIT 43,50€

GONESSE RC : DEBIT 53,50€

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur D. Yohan licence n°2358034413 d'un match de suspension ferme avec date d'effet de la suspension le 10/02/2025.

AMENDE : 100 EURO au club de GONESSE RC au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

REPRISE DOSSIER SAINT PRIX ES

Match n° 28944601 du 26/01/2025 U16 D2 Gr A SAINT PRIX FC 21 / FRANCONVILLE FC 22

Demande d'évocation de SAINT PRIX ES au motif que le joueur B. Milhane licence n° 2547934442, du club de FRANCONVILLE FC, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de FRANCONVILLE FC n'a pas répondu dans les délais.

Le joueur B.Milhane licence n° 2547934442 était suspendu pour un match ferme date d'effet le 20/01/2025 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match ci-dessus.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée et donne match perdu par pénalité à FRANCONVILLE FC 22 pour en attribuer le gain à SAINT PRIX ES 21, au motif inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

SAINT PRIX ES 21 : 2 buts 3 points
FRANCONVILLE FC 22 : 0 but-1 point

FRAIS DE DOSSIER

SAINT PRIX ES : CREDIT 43,50€

FRANCONVILLE FC : DEBIT 53,50€

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur B. Milhane licence n° 2547934442 d'un match de suspension ferme avec date d'effet de la suspension le 10/02/2025.

AMENDE : 100 EURO au club de FRANCONVILLE FC au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

REPRISE DOSSIER FONTENAY EN PARISIS FC

Match n° 28435026 du 19/01/2025 Séniors D3 Gr C FONTENAY EN PARISIS FC 1 / MAGNY EN VEXIN FC 1

Demande d'évocation de FONTENAY EN PARISI FC 1 au motif que le joueur H. Julien licence n° 2358029720 du club de MAGNY EN VEXIN FC, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de MAGNY EN VEXIN FC n'a pas répondu dans les délais.

Le joueur H. Julien licence n° 2358029720 était suspendu pour un match ferme date d'effet le 23/12/2024 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match ci-dessus.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée et donne match perdu par pénalité à MAGNY EN VEXIN FC 1 pour en attribuer le gain à FONTENAY EN PARISIS FC 1, au motif inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

FONTENAY EN PARISIS 1 : 1 but 3 points

MAGNY EN VEXIN FC 1 : 0 but-1 point

FRAIS DE DOSSIER

FONTENAY EN PARISIS FC : CREDIT 43,50€

MAGNY EN VEXIN FC : DEBIT 53,50€

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur H. Julien licence n° 2358029720 d'un match de suspension ferme avec date d'effet de la suspension le 10/02/2025.

AMENDE : 100 EURO au club de MAGNY EN VEXIN FC au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

REPRISE DOSSIER VIARMES ASNIERES OL (RECLAMATION TRANSFORMEE EN EVOCATION)

Match n° 28947486 du 26/01/2025 U18 D3 Gr A VIARMES ASNIERES OL 21 / ENT. BEAUMONT MOURS 21

Match n° 28947481 du 19/01/2025 U18 D3 Gr A ENT. BEAUMONT MOURS 21 / GROSLAY FC 21

Demande d'évocation au motif que le joueur F. Kevin licence n° 2547366024 du club de ENT.BEAUMONT MOURS, est susceptible d'être en état de suspension pour le match du 26/01/2025.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. En effet, le joueur F. Kevin licence n° 2547366024 du club de ENT.BEAUMONT MOURS était en état de suspension en date d'effet du 13/01/2025 et ne pouvait donc être inscrit sur la feuille de match de la rencontre du 19/01/2025.

La donne match perdu par pénalité à ENT. BEAUMONT MOURS 21 pour en attribuer le gain à GROSLAY FC 21, au motif inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

ENT.BEAUMONT MOURS 21 : 0 but-1 point

GROSLAY FC 21 : 0 but 3 points

De plus, cf. art.226.4 du règlement fédéral, *"la perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa suspension, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe."*

En conséquence, concernant le match n° 28947486 du 26/01/2025 U18 D3 Gr A VIARMES ASNIERES OL 21 / ENT. BEAUMONT MOURS 21, la Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN, le joueur était qualifié et pouvait être inscrit sur ka feuille de match.

FRAIS DE DOSSIER

VIARMES ASNIERES OL : CREDIT 43,50€

ENT.BEAUMONT MOURS : DEBIT 53,50 €

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur **F. Kevin** licence n° 2547366024 d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension le 10/02/2025**.

AMENDE : 100 EURO au club de BEAUMONT MOURS au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

DOSSIER DOMONT FC

Match n° 28893989 du 02/02/2025 CDM D2 DOMONT FC 5 / ARGENTEUIL FR. PORT. 6

Demande d'évocation de **DOMONT FC** au motif que le licencié **F. Pascal** n° 2330029775, du club de **ARGENTEUIL FR. PORT.**, était présent sur le banc de touche et occupait la fonction d'entraîneur principal de l'équipe, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le licencié cité ci-dessus est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet du **16/12/2024**.

La Commission dit demande d'évocation irrecevable, il ne s'agit pas un motif à évocation.

Article 30ter du DVOF :

« Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu ;
- d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF ».

. Dossier transmis à la Commission de discipline pour suite à donner.

FRAIS DE DOSSIER

DOMONT FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER VIARMES ASNIERES OL

Match n° 28946360 du 26/01/2025 U16 D3 Gr D ENT.BEAUMONT MOURS 21 / VIARMES ASNIERES OL 21

Demande d'évocation de **VIARMES ASNIERES OL 21** au motif que le joueur **P. Ritchie** licence n° 9602852564 du club de **ENT.BEAUMONT MOURS**, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur cité ci-dessus inscrit sur la feuille de match, est susceptible d'être en état de suspension date d'effet le **20/01/2025** et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit : demande d'évocation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de **ENT.BEAUMONT MOURS** sur l'inscription du joueur **P. Ritchie** licence n° 9602852564, susceptible d'être en état de suspension pour le match cité ci-dessus.

Réponse attendue avant le 10/02/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

VIARMES ASNIERES OL 21 : DEBIT 43,50

RÉCLAMATIONS

DOSSIER MERY MERIEL FC

Match n° 28944995 du 02/02/2025 U16 D2 Gr B ARGENTEUIL FC 22 / MERY MERIEL FC 21

Réclamation de MERY MERIEL FC au motif que le joueur M. Preston licence n° 9604696683 du club de ARGENTEUIL FC, est inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il a participé la veille à la rencontre de championnat U15.

La Commission dit réclamation recevable et non fondée. Il n'y avait pas de match U15 la veille de la rencontre citée ci-dessus.

FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL FC : DEBIT 43,50€

RÉSERVE

DOSSIER ARGENTEUIL FC

Match n° 28424765 du 26/01/2025 Anciens D1 FRANCONVILLE FC 31 / ARGENTEUIL FC 31

Réserve de ARGENTEUIL FC aux motifs que

- la rencontre n'a pas débuté à l'heure prévue ;
- l'équipe de FRANCONVILLE FC n'avait pas de tablette ni feuille de match papier ;
- Aucun contrôle d'identité n'a été effectué.

La Commission dit réserve irrecevable au motif une réserve ne concerne que des licenciés, de plus l'arbitre officiel de la rencontre précise que le contrôle d'identité a été effectué.

Réserves d'avant-match

30.1 – En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit sur la feuille de match avant la rencontre. Il en est de même pour les licenciés contrevenant aux dispositions de l'article 150 alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F

LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

ARGENTEUIL FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER SOISY ANDILLY MARGENCY

Match n° 28945690 du 02/02/2025 U16 D3 Gr B SOISY ANDILLY MARGENCY 22 / BEAUCHAMP AS 22

Réserve de **SOISY ANDILLY MARGENCY** confirmée par mail du 02/02/2025 au motif que l'ensemble des joueurs de **BEAUCHAMP AS 22** sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas le jour même où le lendemain.

La Commission dit réserve recevable sur la forme mais irrecevable sur le fond au motif que les deux équipes de **BEAUCHAMP AS** évoluent dans la dernière division de district du championnat U16.

Il ne peut pas avoir d'équipe supérieure dans les dernières divisions de district car le règlement autorise uniquement pour ces dernières divisions de district plusieurs équipes d'un même club.

Leurs numéros ne servent uniquement qu'à les identifier ; peu importe le numéro c'est celle qui finit première de son groupe qui accède à la division supérieure (cf. art.14.3.4 du Règlement Sportif).

14.3.4 - En cas de montée, l'équipe (2) ne peut accéder qu'à la division immédiatement inférieure à celle où est affectée l'équipe (1). Toutefois, dans la dernière division d'une compétition au sein de laquelle deux équipes d'un même club peuvent évoluer, si l'équipe (1) est maintenue dans la division tandis que l'équipe (2) est en position de monter, cette dernière accède à la division supérieure la saison suivante. Elle devient ainsi l'équipe (1) du club la saison suivante. Sur ce principe, dans la dernière division de District, il n'y a pas d'équipe supérieure ni d'équipe inférieure.

Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

SOISY ANDILLY MARGENCY : DEBIT 43,50€

COURRIER RECU

COURRIER DE COMBO FUTSAL SARCELLES

Par son message du 02/02/2025, COMBO FUTSAL SARCELLES demande une clarification quant à l'éligibilité de leurs joueurs lors d'une journée de championnat.

En réponse à la question posée par **COMBO FUTSAL SARCELLES**, la Commission rappelle l'**article 7.9.1. du Règlement sportif du DVOF** qui stipule "*Un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.*".

Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : JF. Budet

La prochaine réunion se tiendra le lundi 10 février 2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 04 FEVRIER 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy – Sénécal

Assiste : M. Macina (Comité).

Excusé : M. Cokgul

Absent : - M. Truffot

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





REPORTS DE MATCHES

Tous les matches non joués pour intempéries des 23 et 24 novembre 2024 sont reportés aux 22 et 23 février 2025

RETOUR COMMISSION DISCIPLINE DU 21 JANVIER 2025

La commission décide après audition des deux clubs.

Match à rejouer dans les conditions suivantes :

- Trois arbitres officiels
- Deux délégués officiels
- Match à huis clos (voir art. 40.6 du RS du DVOF)

Les frais d'organisation seront intégralement à la charge du club de FOSSES.

FOSSES

Séniors D3 Poule A

Match n° 28899005 du 10/11/2024

FOSSES FU / ARNOUVILLE FAS

Nouvelle date : 02/03/2025

RETOUR CDPME DU 21 JANVIER 2025

La commission décide après audition des deux clubs.

Match à rejouer dans les conditions suivantes :

- Match à huis clos (voir art. 40.6 du RS du DVOF)
- Trois arbitres officiels à la charge du club de PERSAN
- Deux délégués officiels à la charge du club de PERSAN

PERSAN

U18 D2 Poule A

Match n° 28947231 du 02/02/2025

PERSAN / JOUY LE MOUTIER

Nouvelle date : 23/02/2025

CONVOCATION

Match U16 D3 Poule C

Match n°28945898

Après audition du représentant du club de CHAMPAGNE et regretté l'absence du représentant du club de PIERRELAYE :

PIERRELAYE Amende 20€

Les informations concernant le match U16 D3 Poule C – CHAMPAGNE / PIERRELAYE ont été données au représentant de CHAMPAGNE et décide match perdu par forfait au club de PIERRELAYE.

Suite erreur administrative, annuler l'amende de 35€ des deux clubs (CHAMPAGNE ET PIERRELAYE).





COURRIERS DES CLUBS

SAINT GRATIEN

Courriel du 03/02/2025

Manque accord de l'adversaire : match maintenu à la date officielle

BEAUMONT MOURS

Courriel du 04/02/2025

Nous ne pouvons répondre favorablement à votre demande : motif non recevable

ARGENTEUIL

Courriel du 04/02/2025

U18 D1

Match n°28947105 du 09/02/2025

RC ARGENTEUIL 2 / ARGENTEUIL FC 1

Nouvel horaire : 16 heures

Motif : 2 matches sur le même terrain

EZAVILLE ECOUEN

Courriel du 29/01/2025

Manquent l'accord de votre adversaire ainsi que l'arrêté municipal pour fermeture de terrain

REMERCIEMENTS ARBITRE

- NDONG MEBENGA Hervé
- STORTI ALEXA

DEMANDES FOOTCLUBS

MERY MERIEL FC

Anciens D3 Poule B

Match n° 28425474 du 16/02/2025

MERY MERIEL FC 3 / SAINT PRIX ES 2

Nouvelle date : 13/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ARGENTEUIL FC

U16 D3 Poule A

Match n° 28945337 du 02/02/2025

ARGENTEUIL FC 3 / FOSSES FU 1

Nouvelle date : 16/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MAGNY EN VEXIN

Seniors D3 Poule C

Match n° 28435046 du 09/02/2025

MAGNY US CANTON 1 / GROSLAY FC 2

Nouvelle date : 23/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





VAUREAL FCM

U14 D3 Poule A
Match n° 28942340 du 17/05/2025
VAUREAL FCM 1 / SAINT BRICE FC 3
Nouvelle date : 10/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BEAUCHAMP AS

U16 D3 Poule C
Match n° 28945914 du 16/02/2025
CERGY PONTOISE FC 4 / BEAUCHAMP AS 1
Nouvelle date : 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

VIARMES ASNIERES OL

U16 D3 Poule D
Match n° 28946369
VIARMES ASNIERES OL 21 / ENT. ROISSY THILLAY 23
Match à jouer le 16/02/25
Accord de la COC
Prévenez vos adversaires

MERY MERIEL FC

Anciens D3 Poule B
Match n°28425481 du 09/02/2024
MERY MERIEL FC 3 / CERGY PONTOISE FC 2
Nouvelle date : 20/04/2025
Nouvelle heure : 9H30
Nouvelle installation : stade de Méry sur Oise Stade Jean Brestel
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY FC

U14 D4 Poule A
Match n°28943029
AUVERS ENNERY FC 21 / JOUY LE MOUTIER FC 23
Match à jouer le 22/02/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY FC

Seniors D3 Poule C
Match n°28435041 du 02/02/2025
AUVERS ENNERY FC 1 / MONTMAGNY FC 1
Match à jouer le 23/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires





AUVERS ENNERY FC

Anciens D2 Poule B
Match n°28425038
AUVERS ENNERY FC 31 / PUISEUX LOUVRES 31
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY FC

Anciens D4 Poule A
Match n°28425767
AUVERS ENNERY FC 32 / DEUIL ENGHEN FC 32
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FONTENAY FC

Seniors D4 Poule B
Match n°28899457
FONTENAY FC 2 / AUVERS ENNERY FC 2
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PUISEUX LOUVRES 95

Anciens D4 Poule B
Match n°28425880 du 02/02/2025
PUISEUX LOUVRES 95 32 / ADAMOIS OL 32
Match à jouer le 23/02/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MONTIGNY FC

Critérium +45 ans Poule A
Match n°28894900 du 02/02/2025
MONTIGNY FC 95 35 / CONFLANS FC 35
Match à jouer le 16/02/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

SOISY AM

Critérium +45 ans Poule B
Match n°28895248 du 02/02/2025
SOISY ANDILLY MARGENCY 36 / VIARMES ASNIERES OL 35
Match à jouer le 16/02/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BEAUCHAMP AS

Critérium +45 ans Poule B
Match n°28895249 du 02/02/2025
BEAUCHAMP AS 35 / ECOUEN FC 36
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires





LE THILLAY VAUD'HERLAND

Critérium + 45 ans Poule C
Match n° 28895516 du 02/02/2025
THILLAY VAUD 'HERLAND 35 / ENT. COURDIMANCHE MENU COURT 35
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FRANCONVILLE FC

Critérium + 55 ans Poule B
Match n° 28430708 du 02/02/2025
FRANCONVILLE FC 40 / COSMO TAVERNY 40
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MERY MERIEL FC

Anciens D3 Poule B
Match n° 28425468 du 26/01/2025
MERY MERIEL FC 33 / PERSAN PORTUGAIS ASC 32
Match à jouer le 02/03/2025
Motif : arrêté municipal fermeture de terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VEXIN

Anciens D3 poule A
Match n° 28425166 du 02/02/2025
VEXIN / EAUBONNE
Match à jouer le 23/02/2025
Motif : fermeture terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES USM

Critérium +45 ans poule C
Match n° 28895519 du 02/02/2025
BRUYERES BERNES USM 35 / ARGENTEUIL RC 35
Match à jouer le 20/04/2025
Motif : fermeture terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES USM

U16 D3 poule A
Match n° 28945334 du 02/02/2025
BRUYERES BERNES USM 21 / EAUBONNE CSM 21
Match à jouer le 16/02/2025
Motif : fermeture terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires



**VAUXOISE ES**

Critérium +45 ans poule B
Match n° 28430974 du 02/02/2025
VAUXOISE ES 35 / VEXIN AS 35
Match à jouer le 27/04/2025
Motif : fermeture terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

SURVILLIERS Av

Anciens D4 poule A
Match n° 28898406 du 02/02/2025
SURVILLIERS AVENIR 11 / JOUY LE MOUTIER 12
Match à jouer le 16/02/2025
Motif : fermeture terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VEXIN AS

U16 D3 poule C
Match n° 28945924 du 02/02/2025
VEXIN AS 21 / BEAUCHAMP AS 21
Match à jouer le 16/02/2025
Motif : fermeture terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE**MONTMORENCY FC**

U16 D3 poule E
Match n°28946670 du 02/02/2025
ENT. CHAMPAGNE SAUSSERON 21 / MONTMORENCY FC 22
MONTMORENCY FC 22 AMENDE 30€
MONTMORENCY FC 22 0but -1pt
ENT. CHAMPAGNE SAUSSERON 21 5buts 3pts

2EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE**SAINT BRICE FC**

Anciens D2 Poule 2
Match n°28425039 du 02/02/2025
JOUY LE MOUTIER 32 / SAINT BRICE FC 31
SAINT BRICE FC 32 0but -1pt
JOUY LE MOUTIER FC 31 5buts 3pts

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE**MONTSOULT BAILLET US**

U18 D2 Poule B
Match n°28947363 du 02/02/2025
MONTSOULT BAILLET US 21 / CORMEILLAIS ACS 22
CORMEILLAIS ACS 32 Amende 35€
CORMEILLAIS ACS 22 0but -1pt
MONTSOULT BAILLET US 21 5buts 3pts





VILLIERS FF

Seniors féminines D1

Match n°29685920 du 01/02/2025

VILLIERS FF 1 / CORMEILLAIS ACS 1

CORMEILLAIS ACS 32 Amende 35€

CORMEILLAIS ACS 22 0but -1pt

VILLIERS FF 1 5buts 3pts

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

PIERRELAYE FC

U16 D3 Poule C

Match n°28945898 du 15/12/2024

ENT CHAMPAGNE SAUSS 21 / PIERRELAYE FC 21

PIERRELAYE FC 21 Amende 35€

ENT CHAMPAGNE SAUSS 5buts 3pts

PIERRELAYE FC 21 0but -1pt

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
Mme Sylvestre





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 03 février 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF



**TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match »

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**07 février 2025****FC2M****Senior F 2**

Footclub du 04/01/25

Journée 02, match 30120465 du 07/02/2025 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel

08 février 2025**FRANCONVILLE FC 1****U15F à 8 poule A**

Footclub du 23/01/25

Journée 03, match 30120437 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : Complx sportif Jean Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

14 février 2025**DOMONT FC 1****Senior F à 8 poule A**

Footclub du 31/01/25

Journée 01, match 30120463 du 31/01/2025 à 20h30 contre MERY-MERIEL FC 2

Reportée le 14/02/25

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

AUVERS-ENNERY FC 1**Senior F à 8 poule B**

Absence de justificatif de report à la commission féminine.

Journée 01, match 30120479 du 31/01/2025 à 20h30 contre CHAMPAGNE SFC 1

Reportée le 14/02/25 par la commission féminine

Cette sera jouée impérativement à cette date





04 avril 2025

FC2M

Senior F 2

Footclub du 04/01/25

Journée 05, match 30120475 du 04/04/2025 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel

05 avril 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 23/01/25

Journée 7, match 30120449 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U18F poule A

Journée 01, match 30120492 du 18/01/2025 contre ECOUEN FC 1

Pas de FMI

1^{ier} appel le 20/01/25

2^{ième} appel le 27/01/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

Ent BEAUMONT MOURS 1

Senior F poule A

Journée 01, match 30120462 du 31/01/2025 contre GROSLAY FC 1

Pas de FMI

1^{ier} appel le 03/02/25

CHAUMONTEL-LUZARCHES AS1

Senior F poule A

Journée 01, match 30120464 du 31/01/2025 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Pas de FMI

1^{ier} appel le 03/02/25

BEAUCHAMP A.S 1

Senior F poule B

Journée 01, match 30120477 du 31/01/2025 contre FOSSES FU 1

Pas de FMI

1^{ier} appel le 03/02/25

FORFAITS

BELLOY-ST MARTIN ASC 1

U15F poule B

Journée 01, match 30155128 du 01/02/2025 contre Adamois OL 2

FMI

1^{ier} forfait le 03/02/25 : **Amende 30€**





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 04 FEVRIER 2025

Présent(e)s : MM. C. Maillet - JF. Budet - JM. Lutz - Mme S. Lutz

Absents excusé(e)s : I. Cyprien

Assist : H. El Fakri

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U18F

Confirmation de résultats pour donner suite à réception d'une "feuille de match papier" :

- Match n° 53050695 RC ARGENTEUIL 1 vs **MONTMORENCY FC 1** Score 1 - 9.
MONTMORENCY FC 1 qualifié pour le prochain tour.
- Match n° 53050698 GONESSE RC 1 vs **ENT.ESSG /FCSAM 1** Score 2 - 7.
FCSAM 1 qualifié pour le prochain tour.

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U15F

Confirmation de résultat pour donner suite à réception d'une "feuille de match papier" :

- Match n° 53050435 **ENT.ESSG /FCSAM 1** vs ST BRICE FC 1 Score 5 - 1
ENT.ESSG /FCSAM 1 qualifié pour le prochain tour.

COUPE DU COMITE - U14

Confirmation de résultat pour donner suite à réception d'une "feuille de match papier" :

- Match n° 53050576 **CERGY PONTOISE FC 23** vs CERGY PONTOISE FC 22 Score 2 - 2, tirs aux buts 2 - 3
CERGY PONTOISE FC 22 qualifié pour le prochain tour.

COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - U18

A la suite de la demande exprimée par le **RC ARGENTEUIL** dans son message du 01/02/2025 et en accord avec le club d'**ECOUEEN FC**, la rencontre de 1/8eme de finale opposant **RC ARGENTEUIL 21** à **ECOUEEN FC 21**, initialement prévue le 23/02/2025 à 13H30 sur les installations de **ARGENTEUIL RC**, se déroulera le dimanche **02/03/2025** à 13h30 sur les mêmes installations.

Par ailleurs, pour des raisons de collision de rencontres avec des matches de Coupe de Paris ou de Championnat, la commission fixe une nouvelle date pour les rencontres suivantes :

- **JOUY LE MOUTIER FC 21** vs **ST OUEN L'AUMONE AS 21** prévue le 23/02/2025 se jouera le **16/02/2025 à 12h45** sur les installations de **JOUY LE MOUTIER FC**
- **GOUSSAINVILLE FC 21** vs **SARCELLES AAS 21** prévue le 02/03/2025 se jouera le **16/02/2025 à 13h30** sur les installations de **GOUSSAINVILLE FC**
- **MONTSOULT BAILLET US 21** vs **ENTENTE SSG 21** prévue le 16/02/2025 se jouera le **02/03/2025 à 13h30** sur les installations de **MONTSOULT BAILLET**





PREMIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ST OUEN L'AUMONE AS

CVO CREDIT MUTUEL U14

Match n° 53050894 du 01/02/2025 ST OUEN L'AUMONE AS 21 / ERMONT AS 21

COUPE DU COMITE U14

Match n° 53050575 du 01/02/2025 ST OUEN L'AUMONE AS 22 / ST OUEN L'AUMONE AS 23

RC ARGENTEUIL

CVO CHALLENGE DUPUIS U15F

Match n° 53050439 du 01/02/2025 ARGENTEUIL RC 1 / DEUIL ENGHEN FC 1

Secrétaire de séance : M. Budet

Prochaine commission : 11/02/2025.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 3 FEVRIER 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Nicolle

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 31 01 25

Pris note de votre réponse concernant l'amende pour match U13 du 25 01 25. La commission vous demande de lui faire part de la raison pour laquelle vous souhaitez reporter vos matchs U13

ARGENTEUIL RC : Mail du 01 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'horaire des matchs U13. La commission n'avait pas eu connaissance de votre demande et transmetts au secrétariat pour modification de l'horaire dans le calendrier.

BEAUCHAMP AS : Mail du 30 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipes 23 sur critérium U12 à ECOUEN FC du 01/02/25

BEZONS USO : Mail du 30 01 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à MERY MERIEL FC du 01/02/25

BONNEUIL ASC : Mail du 31 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations les 1^{er} et 02/02/2025 suite arrêté municipal

BRUYERES BERNES USM : Mail du 31 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations les 1^{er} et 02/02/2025 suite arrêté municipal

BRUYERES BERNES USM : Mail du 31 01 25

Pris note de la réception de la feuille de match U13 du 25/01/2025 réclamée

BRUYERES BERNES USM : Mail du 31 01 25

Pris note de votre réponse concernant l'amende sur PV du 27/01/25. La commission n'a pas eu connaissance de la fermeture de vos installations. La commission regrette que le club n'ait pas répondu aux 2 appels de feuilles parus dans les PV du 13/01 et 20/01.

CHAMPAGNE SFC : Mail du 30 01 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs sur critérium U10 du 18/01/25. La commission n'a toujours pas reçu les FMI et réitère un 2^{ème} appel



**CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 30 01 25**

Pris note de la fermeture de vos installations jusqu'à nouvel ordre par arrêté municipal

EAUBONNE CSM : Mail du 30 01 25

Pris note de votre interrogation concernant l'amende pour forfait.

ECOUEEN FC : Mail du 29 01 25

Pris note de votre impossibilité d'accueillir le centre du plateau U8 DU 01/02/25 initialement prévu à ERMONT AMS

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 29 01 25

Pris note de L'adresse du stade pour les rencontres de critérium U10 & U11 : Stade municipal- Rue des Écoles à CHARS

ENTENTE SSG : Mail du 03 02 25

Pris note de votre information concernant l'absence de votre équipe 3 de MONTMAGNY FC sur rencontres de critérium U11 du 01/02/25

ERMONT AMS : Mail du 27 01 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 01/02/25

FOSES UF : Mail du 03 02 25

Pris note de l'inversion du score sur match n° 30177443 du 01/02/25 – critérium U12 à PUISEUX LOUVRES FC

FRANCONVILLE FC : Mail du 28 01 25

Pris note de votre impossibilité d'accueillir le centre du plateau U8 DU 01/02/25 initialement prévu à ERMONT AMS

FRETTOISE ES : Mail du 28 01 25

Pris note de votre impossibilité d'accueillir le centre du plateau U8 DU 01/02/25 initialement prévu à ERMONT AMS

FRETTOISE ES : Mail du 31 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations les 1^{er} et 02/02/2025 suite arrêté municipal

GONESSE RC : Mail du 29 01 25

Pris note du forfait général de votre équipe U13 Avenir pour la 2^{ème} phase.

HERBLAY ES : Mail du 31 01 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles de match du critérium U13 du 18/01/25 contre ST OUEN AS 2.

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 30 01 25

Pris note de vos feuilles de présence de vos U8 & U9 sur plateaux du 18/01/25. La commission vous rappelle que vous devez impérativement déposer ces documents directement dans FAL et non adresser au DVOF.

MENUCOURT AS : Mail du 30 01 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à PONTOISIENNE JS du 01/02/25

MENUCOURT AS : Mail du 03 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match n° 53066028 du 18/01/25 – critérium U13

PERSAN US : Mail du 31 01 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles de matchs du critérium U11 du 25/01/25





PIERRELAYE FC : Mail du 28 01 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs du critérium U13 du 25/01/25 contre SOISY AM FC. Si cela se reproduit, éteignez la tablette et reconnectez-la avant de récupérer les nouvelles rencontres.

ST BRICE FC : Mail du 03 02 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U6/U7 sur plateau du 07/02/25. La commission vous informe que le prochain plateau U6/U7 aura lieu le 15/03/25. La commission vous précise également que le 2^{ème} Tour des Challenges U10 & U11 ont lieu le 08/02/25

ST LEU FC : Mail du 31 01 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles de matchs du critérium U10 du 25/01/25

ST OUEN AS : Mail du 03 02 25

Pris note de l'adresse du stade pour le centre n° 16 du Challenge U11 : Stade Lucien ESCUTARY – 13, Rue Léo Lagrange à ST OUEN

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 31 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations les 1^{er} et 02/02/2025 suite arrêté municipal

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 28 01 25

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes U9 sur centre du plateau à BELLOY ST MARTIN ASC du 01/02/25

VEXIN AS : Mail du 31 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations les 1^{er} et 02/02/2025 suite arrêté municipal

VEXIN AS : Mail du 29 01 25

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour forfait de vos équipes. La commission transmet au secrétariat pour annulation

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 29 01 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à GARGES FCM du 01/02/25

VILLIERS FC : Mail du 31 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U13 à OSNY FC du 01/02/25

CONVOCAATION

Lundi 17 Février 2025 à 19h00

Pour le club de **VIARMES ASNIERES OL**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

A la suite des rencontres de critérium U10 du 25/01/25 à ST LEU FC





COUPE DU COMITE U12

2^{ème} Tour du Samedi du 8 Février 2025

Début de la Jonglerie : 13h30 (obligatoire avant les rencontres) **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 15 Mars 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 21 Janvier 2025.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 17 Février 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Centre 1	Ermont AmS	Centre 2	Montmagny FC	Centre 3	St Brice FC	Centre 4	Ecouen FC
	Ermont AmS 2		Ermont AmS 1		St Brice FC 2		Vauréal FCM 1
	Herblay ES 2		Montmagny FC 1		St Brice FC 1		Montmorency FC 1
	Soisy AM FC 1		Jouy le Moutier FC 2		Belloy St Martin ASC 1		Ecouen FC 2
	Osny FC 1		Vauréal FCM 2		Beauchamp AS 2		Ecouen FC 1

Centre 5	Beauchamp AS	Centre 6	Soisy AM FC	Centre 7	St Prix ES	Centre 8	Franconville FC
	Beauchamp AS 1		RC Argenteuil 1		Sarcelles AAS 3		Franconville FC 1
	Deuil-Engbien FC 2		RC Argenteuil 2		Sarcelles AAS 1		Ecouen FC 3
	Beaumont-Mours ENT 1		Soisy AM FC 2		St Prix ES 1		RC Argenteuil 4
	Bouffémont AC 1		Beaumont-Mours ENT 2		Cergy-Pontoise FC 4		Cosmo Taverny 1

Centre 9	Entente SSG	Centre 10	Cergy-Pontoise FC	Centre 11	Sarcelles AAS	Centre 12	Deuil-Engbien FC
	Entente SSG 1		Cergy-Pontoise FC 2		Marly la Ville ES 1		Deuil-Engbien FC 1
	Entente SSG 2		Cergy-Pontoise FC 1		Jouy le Moutier FC 1		Franconville FC 2
	Villiers le Bel FC 1		Cormeillais ACS 2		Sarcelles AAS 2		Cormeillais ACS 1
	St Ouen AS 1		Auvers-Ennery FC 1		Sarcelles AAS 4		Goussainville FC 1

Centre 13	Osny FC	Centre 14	Montmorency FC	Centre 15	Montigny FC	Centre 16	Garges FCM
	Osny FC 2		St Ouen AS 2		Eragny FC 1		Viarmes-Asnières OL 1
	Argenteuil FC 3		St Prix ES 2		Gonesse RC 1		St Brice FC 3
	St Leu FC 2		Montmorency FC 2		Montigny FC 1		Eragny FC 2
	Bezons USO 1		Argenteuil FC 1		Entente SSG 4		Garges FCM 1



CHALLENGES U10 & U11

2^{ème} Tour du Samedi du 8 Février 2025

Début de la Jonglerie : 9h30 (obligatoire avant les rencontres). **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

Début des rencontres : 10h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 29 Mars 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 28 Janvier 2025.

Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le **LUNDI 17 Février 2025 à 16 Heures dernier délai sous peine de sanction**

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)





2ème Tour du Samedi 8 Février 2025 - CHALLENGE U10

Centre 1	Eragny FC	Centre 2	Adamois OL	Centre 3	Eaubonne CSM	Centre 4	Cosmo Taverny
	Cergy-Pontoise FC 2		Adamois OL 1		Belloy St Martin ASC 1		Villiers le Bel FC 3
	Cergy-Pontoise FC 3		Montmagny FC 2		Eaubonne CSM 1		Villiers le Bel FC 1
	Sarcelles AAS 3		Cergy-Pontoise FC 1		Montigny FC 1		Vexin AS 1
	Eragny FC 1		Cergy-Pontoise FC 4		Soisy-A.M FC 1		Cosmo Taverny 2

Centre 5	St Brice FC	Centre 6	St Prix ES	Centre 7	Jouy le Moutier FC	Centre 8	Herblay ES
	St Brice FC 1		Vauréal FCM 2		Jouy le Moutier FC 1		Entente SSG 2
	St Brice FC 3		Persan US 1		Villiers le Bel FC 4		Montmorency FC 1
	Ermont AmS 2		St Brice FC 2		St Leu FC 1		Herblay ES 1
	Montigny FC 2		St Prix ES 1		Puiseux-Louvres FC 1		Cormeillais ACS 2

Centre 9	RC Argenteuil	Centre 10	Ecouen FC	Centre 11	Osny FC	Centre 12	Deuil-Enghien FC
	Garges FCM 1		Arnouville FAS 1		Ermont AmS 1		Deuil-Enghien FC 2
	Magny en Vexin FC 1		Franconville FC 3		RC Argenteuil 3		Entente SSG 1
	RC Argenteuil 2		Ecouen FC 1		Osny FC 1		Roissy US 1
	RC Argenteuil 1		Deuil-Enghien FC 1		Argenteuil FC 1		Osny FC 2

Centre 13	Champagne SFC	Centre 14	Goussainville FC	Centre 15	Groslay FC	Centre 16	Ezanville US
	Méry-Mériel FC 1		Franconville FC 2		Groslay FC 1		Herblay ES 2
	Champagne SFC 1		Franconville FC 1		Argenteuil FC 2		Sarcelles AAS 2
	Viarmes-Asnières OL 1		Goussainville FC 1		St Ouen AS 1		Ezanville US 1
	St Leu FC 2		Ecouen FC 2		Cosmo Taverny 1		Vauréal FCM 1

2ème Tour du Samedi 8 Février 2025 - CHALLENGE U11

Centre 1	Roissy US	Centre 2	Cergy-Pontoise FC	Centre 3	Ermont AmS	Centre 4	Gonesse RC
	Roissy US 1		Magny en Vexin FC 1		Ermont AmS 1		Montigny FC 1
	RC Argenteuil 1		Gonesse RC 2		Franconville FC 3		Marly la Ville ES 2
	Sarcelles AAS 4		Cergy-Pontoise FC 1		Beaumont-Mours ENT 1		Gonesse RC 1
	Sarcelles AAS 2		Gafepb 1		Courdimanche AS 1		RC Argenteuil 2

Centre 5	St Leu FC	Centre 6	Marly la Ville ES	Centre 7	Beaumont-Mours ENT	Centre 8	Garges FCM
	Jouy le Moutier FC 1		St Leu FC 2		Méry-Mériel FC 2		St Prix ES 2
	Eragny FC 1		Cormeillais ACS 2		Deuil-Enghien FC 1		Garges FCM 2
	St Leu FC 1		Marly la Ville ES 1		Menucourt AS 1		Jouy le Moutier FC 2
	Roissy US 2		Soisy AM FC 1		Beaumont-Mours ENT 2		St Brice FC 3

Centre 9	Entente SSG	Centre 10	Soisy AM FC	Centre 11	Pierrelaye FC	Centre 12	Sarcelles AAS
	Entente SSG 1		St Brice FC 2		Ermont AmS 2		Sarcelles AAS 3
	Persan US 1		St Brice FC 1		Osny FC 3		Sarcelles AAS 1
	Herblay ES 2		Soisy AM FC 2		Pierrelaye FC 1		Bruyères-Bernes USM 1
	Villiers le Bel FC 1		Garges FCM 1		Eaubonne CSM 2		Fosses FU 1

Centre 13	Vauréal FCM	Centre 14	Méry-Mériel FC	Centre 15	Argenteuil FC	Centre 16	St Ouen AS
	Vauréal FCM 1		Méry-Mériel FC 1		Montmorency FC 1		St Ouen AS 2
	Beauchamp AS 1		St Ouen AS 1		Argenteuil FC 1		Ecouen FC 2
	Ermont ACF 1		Deuil-Enghien FC 2		Entente SSG 2		Champagne SFC 1
	Adamois OL 2		Ecouen FC 1		Goussainville FC 1		Herblay ES 1





FESTIVAL FOOT U13

RESULTATS 1^{er} TOUR SUR 11 JANVIER 2025

- Centre n° 1** ARGENTEUIL RC 1 - ERAGNY FC 1
- Centre n° 2** ST OUEN AS 2 – BOUFFEMONT ACF 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
- Centre n° 3** PIERRELAYE FC 1 – VILLIERS FC 3 – MENU COURT AS 1
PARMAIN AC : Forfait non avisé
- Centre n° 4** ERMONT ACF 1 – COSMO TAVERNY 2
ST LEU FC 2 : Disqualifiée car présence de 2 joueurs mutés Hors période (Dave N. & Lino R.)
- Centre n° 5** ST BRICE FC 1 – ARGENTEUIL FC 1 – SOISY AM FC 2
- Centre n° 6** FRANCONVILLE FC 1 – ROISSY US 1
VEXIN AS 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 7** VILLIERS FC 1 – PERSAN US 1 – NEUVILLE AS 1
- Centre n° 8** GAFEPB 1 – GROSLAY FC 1
GONESSE RC : Forfait non avisé
- Centre n° 9** ST LEU FC 1 – BEAUCHAMP AS 1 - JOUY FC 1
- Centre n° 10** MONTMAGNY FC 1 – HERBLAY ES 2
GOUSSAINVILLE FC 1 : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Mohamed M.)
BONNEUIL ASC : Forfait non avisé
- Centre n° 11** HERBLAY ES 1 – DEUIL ENGHEN FC 2 – EAUBONNE CSM 2
- Centre n° 12** MERY MERIEL FC 1 – ST BRICE FC 3
CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 13** SARCELLES AAS 3 – PUISEUX LOUVRES FC 1 - MONTIGNY FC 1
MARCOUVILLE CITY CPA : Forfait non avisé
- Centre n° 14** ARGENTEUIL RC 2 – VAUREAL FCM 1 – OSNY FC 1
- Centre n° 15** VAUREAL FCM 2 – ERMONT AMS 2
- Centre n° 16** CERGY PONTOISE FC 1 – EAUBONNE CSM 1
PERSAN US 2 : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Messy K.)
- Centre n° 17** ENTENTE SSG 2 – SOISY AM FC 1 – ENTENTE SSG 4
MONTSOULT BAILLET US 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 18** ST OUEN AS 1 – MONTMORENCY FC 1 – SURVILLIERS AVENIR 1
- Centre n° 19** SARCELLES AAS 2 – ERMONT AMS 1 – JOUY FC 2
- Centre n° 20** CERGY PONTOISE FC 2 – CERGY PONTOISE FC 4
BEZONS USO : Forfait non avisé
VEMARS ST WITZ FC 1 : Disqualifiée car présence de 2 joueurs U14 (Yanis M et Mamadou S.) et
1 joueuse U15F (Margaux M.)





- Centre n° 21 DEUIL ENGHIEU FC 1 – COSMO TAVERNY 1
- Centre n° 22 ST BRICE FC 2 – BEZONS USO 1 – GARGES FCM 1
- Centre n° 23 GARGES FCM 2 – CORMEILLAIS ASC 1 – OSNY FC 2
THILLAY ESM : Disqualifiée car présence d'un 1 joueur non licencié (Jouynaid S.)
- Centre n° 24 BEZONS USO 2 – ST PRIX ES 1
- Centre n° 25 SARCELLES AAS 1 – ENTENTE SSG 1 – ENTENTE SSG 3

MATCHS REMIS AU 29 MARS 2025

CRITERIUM U11

BELLOY ST MARTIN ASC 1 & 2 vs EAUBONNE CSM 1 & 2 : matchs n° 53043146 & 53043196

MATCHS REMIS AU 5 AVRIL 2025

CRITERIUM U10

FRETTOISE ES 21 vs VEMARS ST WITZ FC 21 : match n° 30143666

SURVILLIERS AVENIR 21 vs MENU COURT AS 21 : match n° 30148244

MONTSOULT BAILLET US 21 vs GAFEPB 21 : match n° 30148245

CRITERIUM U11

VEXIN AS 21 vs ECOUEN FC 22 : match n° 30158143

FRETTOISE ES 21 vs VEMARS ST WITZ 21 : match n° 30158145

BONNEUIL ASC 21 vs FOSSES 22 : match n° 30168272

ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 vs GAFEPB 21 : match n° 30148245

CRITERIUM U12

BRUYERES BERNES USM 21 vs BOUFFEMONT ACF 21 : match n° 30176109

CRITERIUM U13

BRUYERES BERNES USM 1 vs BOUFFEMONT ACF 1 : match n° 53049458

VEXIN AS 1 vs ST OUEN AS 2 : match n° 53049577

CORMEILLAIS ACS 1 vs CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 : match n° 53049574





MATCHS REMIS AU 3 MAI 2025

CRITERIUM U11

ENTENTE BEAUMONT MOURS USM 1 VS CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 : match n° 30163983

MATCHS REMIS AU 10 MAI 2025

CRITERIUM U11

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 & 2 vs COURDIMANCHE AS 1 & 2 : matchs n° 30163977 & 30164022

CRITERIUM U13

GAFEPB 1 vs VEXIN AS 1 : match n° 53049606

1^{er} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8/U9 Niveau 1 du 18/01/25

ACF ERMONT : 1^{er} appel feuille de présence de vos U8-U9 niveau 1 sur le site n°2 à SOISY AM FC

ENTENTE SSG : 1^{er} appel feuille de présence de vos U8-U9 niveau 1 sur le site n°2 sur le site n°3 à ST OUEN AS

PLATEAU U8 Niveau 2 du 18/01/25

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} appel feuille de présence de vos U8 niveau 2 sur le site n°1 à ADAMOIS OL

MERY MERIEL FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos U8 niveau 2 sur le site n°9 à FRANCONVILLE FC

OSNY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos U8 niveau 2 sur le site n°11 à JOUY LE MOUTIER FC

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel feuille de présence de vos U8 niveau 2 sur le site n°13 à MONTIGNY FC 95

ECOUEN FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos U8 niveau 2 sur le site n°18 à ST BRICE FC

PLATEAU U9 Niveau 2 du 18 01 25

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel feuille présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°1 à ARGENTEUIL FC

SOISY AM FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°3 à ECOUEN FC

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°4 à ENTENTE BEAUMONT MOURS





MONTMORENCY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°4 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°8 à GONESSE RC

THILLAY ESM : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°12 à THILLAY ESM

FC VILLIERS LE BEL : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°12 à THILLAY ESM

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°12 à THILLAY ESM

ROISSY US : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°12 à THILLAY ESM

FOSSES F.U : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°13 à SFC CHAMPAGNE

PERSAN US : 1^{er} appel feuille de centre récapitulative sur votre site n°15 à PERSAN US

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°16 à BOUFFEMONT ACF

DOMONT FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°16 à BOUFFEMONT ACF

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel feuille de centre récapitulative sur votre site n°18 à PIERRELAYE FC

ST OUEN AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°18 à PIERRELAYE FC

VALLEE DU SAUSSERON ES : 1^{er} appel feuille de présence de vos U9 niveau 2 sur le site n°18 à PIERRELAYE FC

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U6/U7 du 11/01/2025

ST BRICE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°15 à MONTMAGNY FC

THILLAY ESM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°19 à ROISSY US

1^{er} APPEL FEUILLES DE MATCHS

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025





CRITERIUM U10

PONTOISIENNE JS 21 : 1^{er} appel de feuille de match n° 30143665 du 01/02/25 – critérium U10 phase 2 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21

GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 30149301 & 30149337 du 01/02/25 – critérium U10 phase 2 contre MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22

ST BRICE FC 23 : 1^{er} appel de feuille de match n° 301449422 du 01/02/25 – critérium U10 phase 2 contre PUISEUX LOUVRES FC 22

FRANCONVILLE FC 23 : 1^{er} appel de feuille de match n° 301449422 du 01/02/25 – critérium U10 phase 2 contre NEUVILLE AS 22

SARCELLES AAS 23 & 24 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 30157554 & 30157582 du 01/02/25 – critérium U10 phase 2 contre MONTIGNY FC 22 & 23

CRITERIUM U11

CORMEILLAIS ACS 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 53043150 du 01/02/25 – critérium U11 phase 2 contre ST PRIX ES 1

MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 30163885 & 30163930 du 01/02/25 – critérium U11 phase 2 contre ERMONT ACF 1 & 2

ERMONT AMS 3 : 1^{er} appel de feuille de match n° 30164116 du 01/02/25 – critérium U11 phase 2 contre HERBLAY ES 5

FRANCONVILLE FC 3 : 1^{er} appel de feuille de match n° 30164118 du 01/02/25 – critérium U11 phase 2 contre ROISSY US 3

ENTENTE SSG 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 30170547 - 30170721 & 30170749 du 01/02/25 – critérium U11 phase 2 contre MONTMAGNY FC 1 - 2 & 3

VIARMES ASNIERES OL 1 – 2 & 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 30174688 - 301704716 & 30174744 du 01/02/25 – critérium U11 phase 2 contre SARCELLES AAS 2 – 3 & 4

CRITERIUM U12

DEUIL ENGHIEU FC 21 & 22 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 30177354 & 30177412 du 01/02/25 – critérium U12 phase 2 contre ENTENTE SSG 23 & 24

JOUY FC 22 & 23 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 30177387 & 30177415 du 01/02/25 – critérium U12 phase 2 contre GOUSSAINVILLE FC 22 & 23

SARCELLES AAS 24 : 1^{er} appel de feuille de match n° 30177837 du 01/02/25 – critérium U12 phase 2 contre HERBLAY ES 23

ARNOUVILLE FFAS 21 & 22 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 30177866 & 30177894 du 01/02/25 – critérium U12 phase 2 contre VIARMES ASNIERES OL 21 & 22

ST LEU FC 24 : 1^{er} appel de feuille de match n° 30178036 du 01/02/25 – critérium U12 phase 2 contre ARGENTEUIL FC 24





BEZONS USO 213 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 30178037 du 01/02/25 – critérium U12 phase 2 contre GARGES FCM 24

CRITERIUM U12 AVENIR

ENTENTE SSG 22 : 1^{er} appel de feuille de match n° 30187387 du 01/02/25 – critérium U12 Avenir phase 2 contre SARCELLES AAS 22

CRITERIUM U13

MERY MERIEL 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 53066008 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre MENUCOURT AS 1

HERBLAY ES 2 : 1^{er} appel de feuille de match n° 53049582 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre PARMAIN AC 1

PIERRELAYE FC 3 : 1^{er} appel de feuille de match n° 53049526 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre SURVILLIERS AVENIR 1

ARGENTEUIL RC 2 : 1^{er} appel de feuille de match n° 53049553 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

CORMEILLAIS ACS 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 53049554 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre DOMONT FC 1

ST OUEN AS 2 : 1^{er} appel de feuille de match n° 53049580 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre FRETTOISE ES 1

ARGENTEUIL FC 4 : 1^{er} appel de feuille de match n° 53049710 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre ST PRIX ES 2

GARGES FCM 2 : 1^{er} appel de feuille de match n° 53049737 du 01/02/25 – critérium U13 phase 2 contre MARCOUVILLE CITY CPA 1

2^{ème} APPEL FEUILLES DE MATCHS

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

GARGES FCM 22 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30157398 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre BEZONS USO 21

SARCELLES AAS 23 & 24 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30157574 & 30157602 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ST LEU FC 22 & 23

MONTSOULT BAILLET US 21 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30148268 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ROISSY US 22





GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30149322 & 30149358 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre CHAMPAGNE SFC 21 & 22

ECOUCEN FC 23 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30149357 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ERMONT ACF 22

VILLIERS FC 22 – 23 & 24 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30157503 - 30157547 & 30157575 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre SARCELLES AAS 22 – 23 & 24

ST LEU FC 22 & 23 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30157550 & 30157578 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre VIARMES ASNIERES OL 22 & 23

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30143660 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre FRETTOISE ES 21

MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30149298 & 30149334 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ECOUCEN FC 22 & 23

PUISEUX LOUVRES FC 21 & 22 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30149372 & 30149417 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 & 22

ARGENTEUIL FC 24 & 25 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 301494612 & 30149506 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ERAGNY FC 22 & 23

CRITERIUM U10 AVENIR

FRANCONVILLE FC 21 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30188798 du 18/01/25 – critérium U10 Avenir phase 2 contre CERGY PONTOISE FC 21

CRITERIUM U11

COSMO TAVERNY 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30164091 & 30164140 du 18/01/25 – critérium U11 phase 2 contre FRANCONVILLE FC 2 & 3

VILLIERS FC 2 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30174706 du 18/01/25 – critérium U11 phase 2 contre BEAUCHAP AS 1

SOISY AM FC 2 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30174736 du 18/01/25 – critérium U11 phase 2 contre VIARMES ASNIERES OL 2

PUISEUX LOUVRES FCS 1 & 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30163974 & 30164019 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 2

SARCELLES AAS 4 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30174741 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre VILLIERS FC 4

VIARMES ASNIERES OL 3 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30174738 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre ST LEU FC 3

CRITERIUM U12

GONESSE RC 22 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30186620 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre VEMARS ST WITZ FC 21





MARCOUVILLE CITY CPA 21 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30176232 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre SOISY AM FC 22

ARGENTEUIL FC 22 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30177460 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre GROSLAY FC 21

SARCELLES AAS 23 & 24 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30177830 & 30177858 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre MAGNY FC 21 & 22

CHAMPAGNE SFC 21 & 22 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30177885 & 30177913 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre COURDIMANCHE AS 21 & 22

ARGENTEUIL FC 23 & 24 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30178028 & 30178056 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre GARGES FCM 23 & 24

MONTSOULT BAILLET US 21 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30186585 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre GONESSE RC 22

GOUSSAINVILLE FC 22 & 23 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30177381 & 30177409 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre ST BRICE FC 23 & 24

VILLIERS FC 22 & 23 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 30177805 & 30177833 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre SARCELLES AAS 23 & 24

GARGES FCM 23 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 30178006 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 ST LEU FC 23

ENTENTE BEAUMONT MOURS 23 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30178035 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre ARGENTEUIL RC 24

CRITERIUM U12 AVENIR

ERAGNY FC 21 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 30187365 du 18/01/25 – critérium U12 Avenir phase 2 contre MERY MERIEL FC 21

CRITERIUM U13

GROSLAY FC 1 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 53049573 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 contre ARGENTEUIL RC 2

HERBLAY ES 1 : 2^{ème} appel feuille match n° 53049605 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 contre ST OUEN AS 2

GARGES FCM 2 & 3 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 53049758 & 53049786 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 contre PERSAN US 1 & 2

MONTSOULT BAILLET US 1 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 53066005 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 contre GONESSE RC 2

SARCELLES AAS 2 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 53049576 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 HERBLAY ES 2

ARGENTEUIL FC 4 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 53049704 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 JOUY FC 2





PIERRELAYE FC 1 & 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 53049735 & 53049763 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 contre SOISY AM FC 2 & 3

CRITERIUM U13 AVENIR

ST OUEN AS 1 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 53043849 du 25/01/25 – critérium U13 Avenir phase 2 contre VILLIERS FC 1

AMENDES

GONESSE RC : Forfait général de votre équipe U13 Avenir après parution du calendrier

Amende : 50€

CERGY FC : Absence non excusée (Hors délais) sur le plateau U8 du 18/01/25 – site n° 12 à MENU COURTS AS.
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

CORMEILLAIS ACS : Absence non excusée sur le plateau U9 du 18/01/25 – site n° 1 à ARGENTEUIL FC.
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE : Absence non excusée sur le plateau U9 du 18/01/25 – site n° 2 à EAUBONNE CSM.

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

GAFEBP : Absence non excusée sur le plateau U9 du 18/01/25 – site n° 3 à ECOUEN FC.

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

CERGY FC : Absence non excusée (Hors délais) sur le plateau U9 du 18/01/25 – site n° 11 à PONTOISIENNE JS.
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

BELLOY ST MARTIN ASC : Absence non excusée (Hors délais) sur le plateau U9 du 18/01/25 – site n° 13 à CHAMPAGNE SFC.

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

PONTOISIENNE JS : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 30143662 du 01/02/2025 – critérium U10 phase 2 contre GROSLAY FC 21

Amende : 15 €

ECOUEN FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 24 sur match n° 30178039 du 01/02/2025 – critérium U12 phase 2 contre BEAUCHAMP AS 23

Amende : 15 €





CERGY PONTOISE FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 53066028 du 18/01 /2025 – critérium U13 phase 2 à MENU COURT AS 1

Amende : 15 €

MONTMAGNY FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 30170749 du 01/02/2025 – critérium U11 phase 2 à ENTENTE SSG 4

Amende : 15 €

ST OUEN AS : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 53049605 du 01/02/2025 – critérium U11 phase 2 à HERBLAY ES

Amende : 15 €

FRANCONVILLE FC : Absence n° licences et noms des joueurs sur feuilles de matchs papier n° 30164091 & 30164140

Amende : 10 € x (2 x 8 joueurs) = 160€

VIARMES ASNIERES OL : Absence n° licences et noms des joueurs sur feuilles de matchs papier n° 30157506 - 30157550 & 30157578

Amende : 10 € x (3 x 8 joueurs) = 240€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Ai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

**Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)**

Prochaine Réunion Lundi 10 Février 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 03 février 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 05 AVRIL 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

En engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau. Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A , B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match »

COURRIERS CLUBS

DEUIL-ENGHEN FC 1

Mail du 23/01/25 et du 28/01/25

U11F poule C

Journée 4, match n°29748145 du 07/12/24 contre BELLOY-ST MARTIN ACS 1

Prise en compte de la transmission de la feuille de match papier recto-verso à venir, **avec les informations à votre connaissance à ce jour**.



**JOUY LE MOUTIER FC1****U13F poule C****Mail du 03/02/25**

Journée 1, match n°30119519 du 01/02/25 contre PERSAN US 1

Prise en compte de la non utilisation de la FMI suite à un problème de partage de connexion.

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**08 mars 2025****U7F****FOSSÉS FU et ESSG/SOISY AM FC**

Information commission féminine

Vos équipes ont été ajoutées au plateau U9F à Ent BEAUMONT-MOURS (voir FAL)

Stade Gilles Degenève, Avenue du président Wilson, Beaumont sur Oise

15 mars 2025**ST PRIX ES 1****Footclub du 31/01/25****U13F-poule A**

Journée 3, match 3019472 contre ARGENTEUIL RC 1

Nouvel horaire : 11h00

RENCONTRES REPORTEES**22/03/2025****CERGY-PONTOISE FC 2****U11F poule C**

Journée 1, Match 301191155 du 25/01/2025 contre ST OUEN L'AUMONE AS 1

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**U9F****GONESSE RC****1^{er} appel le 27/01/25** : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Adamois OL, Bruyères-Bernes USM, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES**2^{ème} appel le 03/02/25** : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES**GONESSE RC**1^{er} appel copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC**ERMONT AMS**1^{er} appel copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC**FRANCONVILLE FC**1^{er} appel copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC**ST PRIX ES**1^{er} appel copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC



U11F - Phase 1

DEUIL-ENGHIEU FC 1

U11F poule C

Journée 4, match n°29748145 du 07/12/24 contre BELLOY-ST MARTIN ACS 1

Pas de FMI

1^{er} appel le 23/12/24

2^{ème} appel le 30/12/24

Gel des appels FdM le 13/01/25

3^{ème} appel le 20/01/25

U11F - Phase 2

SARCELLES AAS 1

U11F poule A

Journée 1, Match 30119070 du 25/01/2025 contre GONESSE RC 1

Pas de FMI

1^{er} appel le 27/01/25

2^{ème} appel le 03/02/25

ESSG/SOISY AM FC 2

U11F poule C

Journée 1, Match 301191153 du 25/01/2025 contre BELLOY-ST MARTIN ASC 1

Pas de FMI

1^{er} appel le 27/01/25

2^{ème} appel le 03/02/25

U13F-Avenir

SARCELLES AAS 2

U13F poule A

Journée 1, Match 30119462 du 01/02/2025 contre Adamois OL 1

Pas de FMI

1^{er} appel le 03/02/25

APPEL DOSSIER DE CENTRE CHALLENGE U11F

CENTRE N°1

ERMONT AMS

1^{er} appel le 03/02/25

CENTRE N°2

SARCELLES AAS

1^{er} appel le 03/02/25

CENTRE N°4

MERY-MERIEL FC

1^{er} appel le 03/02/25

FESTIVAL U13F, 2^{ème} TOUR le 08 février 2025

Début des épreuves : 9h30

CENTRE N°1

DEUIL-ENGHIEU FC

Stade Alain Mimoun, rue Guynemer, Deuil la barre





DEUI-ENGHIEN FC 1, ARGENTEUIL RC 1, ESSG/SOISY AM FC1, ESSG/SOISY AM FC 2

CENTRE N°2

GARGES FCM

Stade Pierre de Coubertin, 2 av Joliot Curie, Garges les Goneses

GARGES LES GONESSES FCM 1, SARCELLES AAS 1, ERMONT AMS 1, SARCELLES AAS 2

CENTRE N°3

ST BRICE FC

Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt, St Brice/forêt

ST BRICE FC1, ST OUEN L'AUMONE AS 2, Ent BEAUMONT-MOURS 1, TAVERNY COSMO 1

CENTRE N°4

GROSLAY FC

Stade Serge Cukier, chemin des Rouillons, Groslay

GROSLAY FC 1, HERBLAY ES 1, ERAGNY AS FC 1, CERGY-PONTOISE FC 1

FESTIVAL U9F

Rappel aux clubs : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez.

FORFAITS AVISES

Ent BEAUMONT-MOURS 1

U13F poule B

Mail du 31/01/25

Journée 1, Match 53124275 du 01/02/25 ; contre CERGY-PONTOISE FC 2

Pris note de votre forfait avisé

ST PRIX ES 2

U13F poule C

Mail du 31/01/25

Journée 1, Match 30119518 du 01/02/25 ; contre ST OUEN L'AUMONE AS 2

Pris note de votre forfait avisé

ESSG/SOISY AM FC 1

U13F Avenir

Journée 1, Match 30555095 du 01/02/2025 contre SARCELLES AAS 1

Pas de FMi

1^{er} forfait

AMENDES

ST BRICE FC 2

U13F poule D

Journée 5, Match 29746458 du 11/01/25 ; contre MONTMORENCY FC 1

1^{er} appel le 13/01/25

2^{ème} appel le 20/01/25

Faute de communication en interne DVOF, la commission féminine n'a pas été informée de la feuille de match, ni du résultat de ce match.

Annulation : ~~Amende 52€~~

Pourquoi ne pas avoir communiqué avant le troisième appel ?

PERSAN US 1

U13F poule C





Journée 1, Match 30119519 du 01/02/2025 contre JOUY LE MOUTIER FC 1

Pas de FMI

Feuille de match irrégulière : pas de n° de match : **amende 10€**

FOSES FU

U7F plateau du 25 janvier 2025 à ESSG/SOISY AM FC

Absence non prévenue : 1^{ier} forfait : **Amende 15€**

PERSAN US

U9F plateau du 25 janvier 2025 à ESSG/SOISY AM FC

Absence non prévenue : 1^{ier} forfait : **Amende 15€**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 03 FÉVRIER 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Gondel – Vernet

Assiste :

Excusés : MM. Duclos - Renault (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase du club ci-dessous :

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Avicenne Asc : Mail 28-01-25

Pris note de la modification de jour et d'horaire pour les rencontres de votre équipe Senior D1 : **le samedi à 18H30**

Paris CDG Futsal : Mail du 28-01-25

Pris note de votre accord de modification d'horaire pour la rencontre de critérium U12 contre Afs Vauréal le dimanche 02-02 à 13H00.

Montigny Lvdb : Mail du 28-01-25

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre contre Avicenne Asc 2 au samedi 01-02-25.

Pierrelaye Fc : Mail 29-01-25

Pris note du Forfait général de votre équipe Senior 1 en championnat D2 Poule B.

Paris CDG Futsal : Mail du 29-01-25

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Baquet les 8 et 9-02-25 (attestation mairie jointe)

La commission reporte la rencontre de critérium U12 au samedi 15-02-25.

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

SENIOR D2

Match n° 28913871 : Arnouville Usc 1 / Foot Indoor Loisir 1 du 01-02-25

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CHALLENGE U16

Match n° 30088028 : Parmain Futsal As 21 / Marcouville City CP 21 du 26-01-25

FORFAIT GÉNÉRAL

SENIOR D2

Pierrelaye Fc : Forfait général de l'équipe Senior 1 de Pierrelaye Fc en Senior D2 Poule B

Amende 110€





MATCH REMIS

SENIOR D1

Match n° 28913514 : Combo Futsal 1 / Parmain Futsal As 1 : le samedi 22-02-25 à 18H00.

SENIOR D2

Match n° 28913893 : Montmorency Futsal 2 / Arnouville Usc 1 : le samedi 03-05-25 à 13H00.

En raison de la programmation de rencontres 2 jours consécutifs pour les équipes d'Asf Argenteuil 2 et My Sarcelles 2, la commission modifie la date des 2 rencontres ci-dessous :

Match n° 28914166 : Futsal Club VLB 1 / My Sarcelles Futsal 2 : le lundi 24-03-25 à 20H00.

Match n° 28914172 : Deuil-Enghien Fc 1 / Asf Argenteuil 2 : le lundi 31-03-25 à 20H30.

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066647 : Paris CDG 21 / Persanaise Cfj 22 : le samedi 15-02-25 à 16H00.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/8 DE FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 6 du 03-02 au 09-02-25 ou semaine 8 du 17-02 au 23-02-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53064075	PARMAIN FUTSAL AS 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Vendredi 07-02-25 à 21H00
2	53064076	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 01-03-25 à 20H30
3	53064077	BEZONS FUTSAL CLUB 1	AFS VAUREAL 1	Dimanche 23-02-25 à 18H25
4	53064078	GARGES DJIBSON ASC 2	MONTMAGNY ASFS 1	Samedi 08-02-25 à 13H30
5	53064079	BEZONS SPORTING CLUB	COMBO FUTSAL 1	Mardi 04-02-25 à 20H30
6	53064080	ARNOUVILLE USC 1	FOOT INDOOR LOISIR 1	Samedi 08-02-25 à 14H00
7	53064081	ASF ARGENTEUIL 1	EAUBONNE CSM 1	Mardi 04-02-25 à 20H15
8	53064082	AVICENNE ASC 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Samedi 08-02-25 à 20H00

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.



**Arbitrage**

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire. la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U16

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :

Week-end des **12 et 13-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ASF ARGENTEUIL 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 13-04-25 à 15H30
2		FUTSAL CLUB VLB 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Samedi 12-04-25 à 17H00
3		CFJ PERSANAISE 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 12-04-25 à 17H30
4		AFS Vauréal 21	MARCOUVILLE CITY CPA 21	Samedi 12-04-25 à 19H30
		OU		
5		AFS Vauréal 21	PARMAIN FUTSAL AS 21	Samedi 12-04-25 à 19H30

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U14

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des **05 et 06-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		SPORTIFS DE GARGES 21	FUTSAL CLUB VLB 21	Dimanche 06-04-25 à 16H45
2		AFS Vauréal 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 06-04-25 à 16H00
3		AVICENNE ASC 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Samedi 05-04-25 à 12H15

Equipe exemptée du tirage : Attainville Futsal C 21

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U12

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :

Week-end des **05 et 06-04-25**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ASF ARGENTEUIL 21	AVICENNE ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 14H00
2		ATTAINVILLE FUTSAL C 21	ASF ARGENTEUIL 22	Samedi 05-04-25 à 14H30
3		SPORTIFS DE GARGES 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 06-04-25 à 15H15
4		FUTSAL CLUB VLB 21	SANNOIS FCE 21	Samedi 05-04-25 à 10H00

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 01 et 02-02-25

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 01-02-25
Paris Club de Goussainville : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 01-02-25
Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 02-02-25

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 25 et 26-01-25

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 25-01-25 à Les Sportifs de Garges
Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 25-01-25 à Les Sportifs de Garges

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 18 et 19-01-25

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 19-01-25 à Persanaise Cfj
Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 19-01-25 à Afs Vauréal





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°7 - Week-end des 08 et 09 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 08 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal 1 Garges Djibson Asc 1 Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 08 Mars 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	5	Futsal Club VLB (1&2) Avicenne Asc 1 Ermont Ams (1&2)
Dimanche 09 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges (1&2) Paris CDG (1&2) Cfj Persanaise (3&4)
Dimanche 09 Mars 2025 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	5	Afs Vauréal 1 AsF Argenteuil (1-2&3) Génération Herblay 1

Veillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U10 à venir :

- ✓ Week-end des 22 et 23-03-25 : Asf Argenteuil – Ermont Ams – Marcouville City CP – Persanaise Cfj
- ✓ Week-end des 05 et 06-04-25 : Afs Vauréal – Attainville Futsal– Garges Djibson Asc– Paris CDG Futsal
- ✓ Week-end des 17 et 18-05-25 : Asf Argenteuil – Avicenne Asc – Futsal Club VLB – Les Sportifs de Garges

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°6 - Week-end des 08 et 09 Février 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 08 Février 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	9	Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Génération Herblay Futsal (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 09 Février 2024 (coup d'envoi à 12h00)			
ASF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	9	Asf Argenteuil (1-2&3) Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 1 Garges Djibson Asc 1 Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (1&2)
Journée N°7 - Week-end des 15 et 16 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 15 Mars 20245 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	9	Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal 1 Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 16 Mars 2025 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	9	Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc 1 AsF Argenteuil (1-2&3) Génération Herblay Futsal (1&2) Marcouville City CP 1

Veillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U8 à venir :

- ✓ Week-end des 29 et 30-03-25 : Afs Vauréal – Futsal Club VLB
- ✓ Week-end des 03 et 04-05-25 : Asf Argenteuil – Ermont Ams
- ✓ Week-end des 24 et 25-05-25 : Garges Djibson Asc – Persanaise Cfj

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.





ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025 ou Jeudi 29 mai

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine Réunion lundi 03-03-25







COMMISSION FMI

Réunion électronique du 06 Février 2025

Présents : Mmes CHARKI – ESCROIGNARD
MM. DIAZ – GARCIA DANTAS – MACINA - PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

ATTENTION : à la suite des problèmes informatiques, certains de vos éducateurs ne possèdent plus d'identifiants foot clubs valides. Veuillez-vous assurer que l'ensemble de vos éducateurs possèdent un identifiant prêt à se connecter sur la FMI pour organiser au mieux les rencontres.

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "Non-utilisation de la FMI" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "Documents - FMI".

Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

- 1) Se rendre sur le document : [0eda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf](#)
- 2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
- 3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "Non-utilisation de la FMI" de la part du club recevant.





AVERTISSEMENT FMI SEMAINE 27/01 - 02/02

CHAMPIONNAT FOOT A 11

AVERTISSEMENT ACADEMIE FOOTBALL CL

ACADEMIE FOOTBALL CL 1 – F.C. VILLIERS LE BEL 1

U15D1 Poule B

Match n°28429317 du 01/02/25

AVERTISSEMENT ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 1 – COSMO TAVERNY 1

U16D1

Match n°28944476 du 02/02/25

AVERTISSEMENT ARNOUVILLE F. AS

ARNOUVILLE F. AS 1 – MARCOUVILLE CITY CP

U18D3 Poule B

Match n°28947623 du 02/02/25

AVERTISSEMENT RC ARGENTEUIL

RC ARGENTEUIL 1 – DEUIL ENGHIEU FC 1

Coupe du Val-d'Oise CM U15F Challenge Dupuis

Match n°53050439 du 01/02/25

AVERTISSEMENT RC ARGENTEUIL

RC ARGENTEUIL 1 – MONTMORENCY FC 1

Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel U18F

Match n°53050695 du 01/02/25

AVERTISSEMENT SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 2 – ERMONT A.S. 1

Anciens D2 Poule A

Match n°28424906 du 02/02/25

AVERTISSEMENT ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – ERMONT A.S. 1

Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel U14

Match n°53050894 du 01/02/25

Voici la liste des matchs de la semaine pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "Non-utilisation de la FMI" de la part du club recevant.

AVERTISSEMENT FMI SEMAINE 20/01 - 26/01

CHAMPIONNAT FOOT A 11

AVERTISSEMENT CORMEILLAIS A.C.S.

CORMEILLAIS A.C.S. 10 – VARMES ASNIERES OL. 10

Critérium Plus de 55 ans Poule A

Match n°28430574 du 26/01/25





AVERTISSEMENT CORMEILLAIS A.C.S.

CORMEILLAIS A.C.S. 2 – E.S. HERBLAY 1
U18D2 Poule B
Match n°28947353 du 26/01/25

AVERTISSEMENT MENU COURT A.S.

MENUCOURT AS 1 – MARLY LA VILLE ES 1
U14D3 Poule C
Match n°28942786 du 25/01/25

AVERTISSEMENT MONTGMAGNY FC

MONTMAGNY FC 2 – MARLY LA VILLE ES 2
U16D3 Poule C
Match n°28945917 du 26/01/25

AVERTISSEMENT MONTSOULT BAILLET US

MONTSOULT BAILLET US 1 – FC2M 2
U14D4 Poule E
Match n°28944031 du 25/01/25

AVERTISSEMENT RC ARGENTEUIL

RC ARGENTEUIL 24 – MONTMAGNY FC 23
U14D4 Poule B
Match n°28885920 du 25/01/25

FUTSAL

AVERTISSEMENT PARMAIN FUTSAL A.S.

PARMAIN FUTSAL A.S. 1 – MARCOUVILLE CITY CP 1
Challenge U16 Futsal
Match n°30088028 du 26/01/25

COURRIERS CLUBS

AVICENNE A.S.C.

Mail du 02/02

Pris connaissance de votre mail nous indiquant un message d'erreur. Nous constatons que la FMI a bien été transmise le 01/02 à 20H00.

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

Mail du 05/02

Pris connaissance de votre mail nous indiquant un dysfonctionnement de FMI concernant le match n°53050435 vous opposant à ST BRICE F.C. à la suite d'un problème de rattachement des licences. Nous faisons le nécessaire de notre côté afin de répondre à votre problématique et nous reviendrons vers vous. Parallèlement à cela, nous vous invitons à vous rapprocher de la ligue via l'extranet afin de vérifier le rattachement des licences au niveau District.

RC ARGENTEUIL

Mail du 03/02

Pris connaissance de votre mail nous indiquant un blocage sur la FMI lors de la signature d'avant match.





Nous nous apercevons d'une absence de connexion totale concernant le match n°28885920 vous opposant à MONTMAGNY FC 3. De ce fait, nous vous avertissons pour cette rencontre et vous demandons de vous assurer d'une récupération des données de la rencontre à minima la veille de celle-ci.

RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.

CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau WIFI, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
 - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.
- **Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
 - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. **Le coût d'une tablette est de 95€.**

ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.

